

XXI<sup>ème</sup> Conférence des Etats parties de la Convention – COP 21

Paris, 30 novembre – 11 décembre 2015

Leaders' Event, le 30 novembre 2015

Allocution de Son Eminence le Cardinal Pietro Parolin

Secrétaire d'Etat

**SAINT-SIEGE**

Au nom du Pape François, je vous adresse à tous un salut cordial, et vous transmets ses sincères encouragements à travailler avec diligence pour une heureuse issue de cette COP-21.

Jeudi dernier, 26 novembre, durant son discours au Centre de l'ONU à Nairobi, le Pape François s'est abondamment référé à la COP-21, en souhaitant qu'elle conduise à l'adoption d'un Accord global et "transformateur", fondé sur les principes de solidarité, de justice, d'équité et de participation, avec les trois objectifs complexes et interdépendants de réduire les impacts du changement climatique, combattre la pauvreté et promouvoir la dignité de la personne humaine. Il serait tragique, a-t-il ajouté, que les intérêts particuliers l'emportent sur le bien commun et conduisent notamment à manipuler l'information.

Un accord global et transformateur devrait asseoir ses fondements sur trois piliers.

Le premier pilier consiste en l'adoption d'une orientation éthique claire qui inspire les motivations et finalités de l'Accord à mettre en œuvre. Nous le savons bien, les personnes les plus vulnérables aux impacts du changement climatique sont les plus pauvres, mais aussi les générations futures qui en subiront les conséquences les plus graves, souvent sans en être responsables. De plus, ce phénomène ne connaît ni frontières, ni barrières politiques ou sociales qui permettraient de s'en isoler. Cela doit renforcer la conscience que nous avons d'être une seule famille humaine et la certitude qu'il n'y a pas d'espace pour ce qu'on a appelé la globalisation de l'indifférence. Face à l'urgence d'une situation qui exige la plus large collaboration possible pour l'établissement d'un plan commun, il est important que cet Accord soit axé sur la reconnaissance, autant de l'impératif éthique d'agir dans le cadre d'une solidarité globale que de la responsabilité, commune mais différenciée, de chacun selon ses capacités et sa condition.

Le second pilier concerne le fait que l'Accord devrait non seulement spécifier les modalités de sa mise en œuvre, mais aussi et surtout transmettre des signaux clairs pour orienter les comportements de tous les acteurs concernés, à commencer par les Gouvernements, mais aussi les autorités locales, le monde des entrepreneurs, la communauté scientifique et la société civile, et ce, afin d'atteindre les trois objectifs indiqués par le Saint-Père. Cela requiert de s'engager avec conviction dans la voie d'une économie à basse émission de carbone et dans celle d'un développement humain intégral. La dynamique de ce parcours dépendra de la façon dont tous les acteurs s'engageront et collaboreront dans ce domaine qui offre lui-même de nombreuses possibilités de déployer le génie humain capable de promouvoir la dignité humaine. En ce sens, les pays mieux dotés de ressources et capacités devraient donner le bon exemple en apportant des ressources aux pays ayant plus de besoins, afin de promouvoir des politiques et des programmes de développement durable. Je pense, par exemple, à la promotion des énergies renouvelables et de la dématérialisation, ainsi qu'au développement de l'efficacité énergétique; ou bien à une gestion adéquate des forêts, du transport et des déchets; au développement d'un modèle circulaire de l'économie; à la mise en œuvre de programmes appropriés, durables et diversifiés de sécurité alimentaire et de lutte contre le gaspillage de nourriture; à des stratégies de lutte contre les spéculations et contre les subsides inefficaces et parfois injustes; au développement et au transfert de technologies appropriées. Il s'agit là de différents aspects dont la mise en œuvre efficace devrait être inspirée par le nouvel Accord.

Le troisième pilier concerne la vision de l'avenir. La COP-21 ne représente ni un aboutissement, ni un point de départ, mais une étape cruciale d'un parcours qui ne se termine certainement pas en 2015. Un Accord d'une ample perspective temporelle comme celle que nous évoquons devrait prévoir des processus de révision des engagements et de suivi transparents, efficaces et dynamiques, en mesure de rehausser progressivement le niveau d'ambition et de garantir un contrôle adéquat. En outre, il est nécessaire de prendre sérieusement en considération la mise en œuvre de modèles de production et de consommation durables, et l'adoption de comportements et styles de vie nouveaux. On touche ici aux domaines fondamentaux de l'éducation et de la formation, qui malheureusement sont parfois relégués à la marge des négociations relatives aux Accords internationaux. Les solutions techniques sont nécessaires mais resteront insuffisantes si nous n'abordons pas au fond l'éducation aux styles de vie durables et à une conscience

responsable. Le style de vie actuel, avec sa culture de marginalisation, est insoutenable et ne doit pas avoir droit de cité dans nos modèles d'éducation et de développement. Il s'agit d'un « grand défi culturel, spirituel et éducatif, qui supposera de longs processus de régénération » (*Laudato si'*, n. 202).

Le Saint-Père nous encourage tous afin que la COP-21 puisse se conclure par l'adoption d'un Accord global et transformateur qui ait une orientation éthique claire, qui transmette des signaux forts à tous les acteurs impliqués et qui adopte une vision à long terme intégrant les trois objectifs que nous avons évoqués: alléger les impacts du changement climatique, combattre la pauvreté, promouvoir la dignité de l'être humain.

Je vous remercie!